



*VILLE DE SAINT-RAYMOND*  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement 729-21**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue à huis clos le 8 février 2021, le règlement suivant :

↳ **Règlement 729-21** *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 9 février 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA